



CHARTRE DEVOIRS ET DROITS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES NIEDERBRONN-LES-BAINS

LES DEVOIRS :

La présente charte fixe les règles que le Jeune Conseiller Municipal s'engage à respecter durant toute la durée de son mandat (2 ans).

Le Jeune Conseiller Municipal représente l'ensemble des jeunes de Niederbronn-les-Bains.

De ce fait, il s'engage à :

- mieux connaître la ville et améliorer le quotidien des enfants et jeunes qui y vivent ;
- s'investir dans les projets du Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J.) ;
- informer les enfants et jeunes de la ville des actions entreprises par le C.M.J. ;
- établir et maintenir un lien entre les générations de la population ;
- assister aux réunions du C.M.J, ainsi qu'aux séances de travail programmées dans le cadre des actions et projets à mener ;
- favoriser la citoyenneté et l'expression des personnes ;
- défendre les règles à respecter, les droits et devoirs nécessaires pour gérer et faire vivre une commune ;
- porter, mener des projets et œuvrer pour leur réalisation ;
- s'informer des besoins des enfants et jeunes de la commune ;
- être respectueux et communiquer avec les membres du C.M.J. ;
- représenter les enfants et jeunes auprès des élus municipaux (le Maire, ses adjoints et les conseillers municipaux) ;
- participer aux cérémonies officielles aux côtés du Maire et de son équipe municipale
- Blog et réseaux sociaux : la mise en ligne doit être validée par le service communication de la Mairie.





LES DROITS :

Les Jeunes Conseillers Municipaux sont égaux et ont les mêmes droits.

Le Jeune Conseiller Municipal a ainsi le droit :

- de proposer des projets ou des actions, des animations de loisirs, culturels ;
- d'exprimer librement ses opinions ;
- de s'impliquer dans des actions ;
- d'améliorer le quotidien des enfants et jeunes de la commune ;
- d'aborder les problèmes de la société ;
- de donner la possibilité aux enfants et jeunes de la commune de participer à la vie citoyenne en faisant part des idées qui lui auront été transmises ;
- de démissionner en adressant un écrit au Maire.

Le Maire,

L'Adjointe au Maire en charge du CMJ,

Anne GUILLIER

Cécile VAÏSSE

Nom et Prénom du jeune élu :

Date et signature du jeune :

